

Communiqué de presse

Luxembourg, le 2 mars 2022

L'apprentissage – Pour une insertion professionnelle réussie

602 lauréats à l'honneur

La Chambre de Commerce, la Chambre des salariés et le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, ont organisé à Luxexpo The Box la remise solennelle des diplômes et des certificats sanctionnant l'apprentissage dans les secteurs du commerce, de l'industrie, de l'hôtellerie et de la restauration, des services et du secteur social. La crise sanitaire ne permettant pas d'organiser une remise solennelle récompensant individuellement les 602 jeunes diplômés, seuls les 39 lauréats de la Promotion du Travail ont pu être honorés en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier, de Claude Meisch, ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de Georges Engel, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.

Dans ce contexte, Carlo Thelen, directeur général de la Chambre de Commerce, a félicité les lauréats pour l'obtention de leur diplôme dans des conditions, pour le moins difficiles. En effet, la crise sanitaire et le confinement au printemps 2020 ont eu des conséquences importantes sur le quotidien des élèves. Entre le *homeschooling*, les cours en ligne, les classes en quarantaine et l'apprentissage en entreprise également soumis à la gestion de la crise sanitaire, les lauréats ont fait preuve de flexibilité et d'une grande faculté d'adaptation.

Malgré la situation exceptionnelle liée à la pandémie, 602 lauréats ont obtenu leur diplôme de fin d'apprentissage. Par ailleurs, la Chambre de Commerce a enregistré 1.033 nouveaux contrats pour l'année scolaire 2021/2022. Un chiffre record qui témoigne de l'intérêt et de l'engagement renouvelé de la part des entreprises formatrices.

Tout en remerciant le personnel des lycées et les entreprises pour leur engagement, Carlo Thelen a précisé que la formation professionnelle demeure la voie royale pour accéder rapidement et durablement au marché de l'emploi. Il a cité les derniers chiffres du baromètre TEVA (*Transition Ecole-Vie active*) qui démontrent qu'en moyenne 91% des jeunes diplômés de la formation professionnelle trouvent un emploi endéans les 12 premiers mois, après l'obtention de leur diplôme.

La Chambre de Commerce accorde une très grande importance à « l'ouverture vers le haut » de la formation professionnelle en y incluant des formations telles que le brevet de technicien supérieur (BTS). Ainsi, Carlo Thelen a particulièrement salué le lancement du premier BTS commerce en alternance au Lycée du Nord.

De même, il a profité de l'occasion pour insister sur l'importance du *lifelong-learning* en précisant que la jeune génération devait rester à l'écoute du marché du travail et faire preuve d'une grande faculté d'adaptation dans une économie en constante évolution ; l'économie et les entreprises comptent sur l'engagement et la motivation de cette jeune génération.

La présidente de la Chambre des salariés Nora Back a exprimé ses félicitations aux lauréats et souligné le moment charnière que représente l'obtention d'un diplôme. « Ce diplôme est un ticket d'entrée pour vous imposer dans le monde professionnel et construire votre avenir » a-t-elle lancé aux jeunes diplômés avant de développer que la mobilité sociale, c'est-à-dire la possibilité d'accéder à une couche sociale supérieure par ses propres mérites, est un phénomène assez récent.

De nos jours, il devrait être possible de gravir tous les échelons grâce à une solide formation professionnelle initiale voire continue. Le système de la formation professionnelle devrait permettre de passer successivement d'un diplôme à l'autre. « Ce principe nous tient vraiment à cœur », dit Nora Back « une formation ne doit pas conduire dans un cul de sac sans qu'il y ait une possibilité d'ascension sociale ».

Aujourd'hui il existe des opportunités de développement personnel et professionnel, dont découle un besoin croissant d'orientation et de guidance professionnelle. Madame Back appelle les jeunes à ne pas hésiter à se faire aider et les invite à recourir aux dispositifs d'orientation publics, comme la Maison de l'orientation et le Service de la Formation des adultes, mais également aux chambres professionnelles.

La Chambre de Commerce et la Chambre de salariés offrent également un chèque-formation à tous les lauréats.

Monsieur Claude Meisch, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, a adressé ses félicitations à tous les lauréats. Il a également remercié les parties prenantes - chambres professionnelles, lycées et entreprises-formatrices - pour leur rôle dans le cadre de l'évolution de la formation professionnelle.

Monsieur Georges Engel, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, a félicité les 39 lauréats de la Promotion du Travail ayant obtenu des résultats exceptionnels lors de leur formation. Le ministre a salué les très bonnes performances de cette promotion et a précisé que la formation restait la meilleure arme contre le chômage des jeunes.

Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier a félicité tous les lauréats pour les efforts consentis tout au long de la formation accomplie avec succès. Il a salué la motivation et les compétences des lauréats qui leur ont permis d'aller au bout du chemin et qui leur sont d'une grande utilité pour entrer dans la vie active. Le Prince Guillaume a précisé que cet événement honore leur engagement et les a vivement encouragés à poursuivre leur développement professionnel et personnel pour s'adapter au mieux à un environnement économique évolutif.

Pour plus d'informations :

- Chambre de Commerce, tél. : +352 42 39 39 – 220, merkur@cc.lu, www.cc.lu
- Chambre des salariés, tél. : +352 2749 4200, csl@csl.lu, www.csl.lu